

Conseil communal du 24 mars 2021 | Presbytère Sainte-Croix

Le presbytère de l'église Sainte-Croix construit vers 1770, sis rue de l'Eglise à Rixensart et actuellement repris au Patrimoine exceptionnel de Wallonie, a été occupé et habité jusqu'en juin 2003.

En septembre 2005, le Collège des Bourgmestre et Échevins, considérant qu'une restauration coûterait trop cher, décide de le vendre. Le titre de propriétaire étant contesté, il s'en est suivi une longue procédure judiciaire actuellement clôturée.

En 2010, la commune est officiellement reconnue comme propriétaire de ce bâtiment de caractère.

Début 2017, le Collège fait savoir que la société Notre Maison a introduit une demande de Certificat d'Urbanisme tendant à restaurer, transformer et agrandir cet ancien presbytère en ajoutant, à l'arrière de la bâtisse, une extension contemporaine en vue d'y créer 11 logements à loyer modéré.

Aujourd'hui, force-nous est de constater que, cet ancien presbytère, encore toujours mentionné sur le site

communal comme étant une « *belle demeure de la fin du 18e siècle* », continue à se dégrader inexorablement. Il est devenu après les pillages et les multiples dégradations, un véritable chancre qui fait tache dans notre commune et tout particulièrement à côté du Château.

Mes questions :

- 1.**Le presbytère est-il officiellement - en matière d'urbanisme et au sens du Code wallon du Patrimoine- dans « *un périmètre protégé autour d'un site classé* » et en l'occurrence du château de Rixensart ?
- 2.**Si oui, quelles en sont les obligations en règle générale et en particulier celles du propriétaire ?
- 3.**La scrl Notre Maison est-elle encore concernée d'une manière ou d'une autre par ce bâtiment ?
- 4.**Concernant ce bâtiment de caractère, quelles sont à présent les intentions fermes de la Commune ?

Etienne Dubuisson